

Paris, le 19 novembre 2007

Reporters sans frontières
Contact : Jean-François Julliard
Tel : (33) 1 44 83 84 84
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : Anglais et **Français**

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel
Première session – 7 au 18 avril 2008**

**Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du
statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse en
AFRIQUE DU SUD**

Exposé de la situation de la liberté de la presse

La situation de la liberté de la presse en Afrique du Sud est satisfaisante et comparable à celle qui prévaut dans la plupart des pays d'Europe occidentale. A ce titre, les problèmes qui se posent à la presse sud-africaine sont davantage du domaine de décisions judiciaires controversées (interdiction de publier une enquête polémique sur des détournements de fonds au sein de l'ANC, interdiction de publier des caricatures du prophète Mahomet après une plainte d'une communauté musulmane), de la question de la protection du secret des sources ou de l'acquisition de médias de masse par des figures politiques ou financières. Le pluralisme est réel et la législation est d'inspiration démocratique. L'accès à l'information dans certaines provinces demeure toutefois un problème, les administrations locales étant parfois peu enclines à fournir des preuves de mauvaise gestion au public.

Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation

Sinon le report à l'année suivante de l'examen d'une loi qui faisait polémique, (le "Film and Publication Board"), aucune mesure particulière n'a été prise par l'Etat pour remédier aux problèmes qui se posent à la presse.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations non-gouvernementales locales et internationales ne se plaignent pas du manque de coopération des autorités sud-africaines. Les avis des ONG, abondamment relayés

par la presse, sont généralement écoutés par le gouvernement et la collaboration n'a pas connu d'obstacle majeur.

Recommandations

Il convient d'inciter la classe politique sud-africaine à davantage de tolérance envers les publications critiques. Une certaine hostilité (menaces de procès, propos parfois violents, tentatives de manipuler les journalistes) a été constatée de la part de cadres du parti au pouvoir. Or, le modèle sud-africain peut servir à tous les régimes autoritaires de la région comme prétexte à la répression contre la presse de leurs pays respectifs. Il s'agit par conséquent de favoriser une culture de la tolérance et de résolution des conflits verbaux, grâce au renforcement des outils de médiation (organes de régulation, syndicats, observatoires) et de l'arsenal législatif protégeant des "privilèges" de la presse (protection du secret des sources, gestion interne à la profession des dérives éventuelles, favorisation des médiations dans les conflits avec la société).

Méthodologie

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51
rsf@rsf.org - Plus d'informations [Σ www.rsf.org](http://www.rsf.org)